

CCAS DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du C.C.A.S Séance du 11 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 Octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Présidente du CCAS, en suite de la convocation en date du six octobre deux mil vingt-trois.

Présents : Sandrine GOMBERT - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Marie-Renée LOUVION - Pascal CROMBE - Christine LEONET - Christian DEGRAVE - Jean-Michel GODIN - Bernard VANDENHOVE - Pierre BOURBOUZE - Bruno LOUVION - Jean-Claude DERCHE

Excusés : Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Alberte LECROART

Pouvoir : Marie-Geneviève DEGRANDSART ayant donné pouvoir à Christian DEGRAVE

Absente : Léa DEQUAYE

Secrétaire de séance : Véronique JOLY

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 13

Délibération n°2023-04-20
8.2 – Aide Sociale

OBJET : DÉPÔT DE CANDIDATURE POUR L'APPEL À PROJET D'INCLUSION NUMÉRIQUE
PORTÉ PAR L'UNION DÉPARTEMENTAL DES CCAS DU NORD

Le numérique est omniprésent dans nos vies et ne cesse de se diffuser. De plus en plus de ménages s'équipent et le niveau de compétences général progresse.

En effet, selon le Baromètre du numérique 2022, étude annuelle réalisée par le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC), pratiquement tous les français de moins de 70 ans utilisent internet avec des utilisations variées : les réseaux sociaux, les achats en ligne, la recherche d'emploi et les démarches administratives et fiscales.

Mais 48% des français rencontrent au moins une forme de difficultés qui les empêchent d'utiliser pleinement les outils numériques. Le principal frein identifié est le manque de maîtrise des outils numériques.

Cette difficulté se retrouve sur la commune de Petite-Forêt.

Pour rappel, le CCAS déploie son action dans de nombreux domaines, parmi lesquels :

- La lutte contre les exclusions
- L'accès aux droits pour tous
- Le soutien aux personnes âgées et personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi le CCAS propose un accompagnement humain et pédagogique pour accompagner la dématérialisation des services publics et lutter contre le non recours aux droits.

C'est dans ce cadre que le CCAS a fait l'acquisition d'une borne numérique fin 2022, pour accompagner les franc-forésiens dans les démarches administratives en lignes et viser progressivement l'autonomie.

Considérant l'appel à projets présenté par l'Union départemental des CCAS du Nord visant à soutenir les projets d'inclusion numérique,

Considérant le souhait du CCAS de développer ses compétences sur l'inclusion numérique en allant vers l'utilisateur en intervenant au domicile des seniors ou personnes en situation de handicap isolées,

Considérant la nécessité de s'équiper pour se rendre au domicile des usagers et sécuriser les pratiques, il est proposé de répondre à l'appel à projet :

- Axe 1 : en sollicitant l'enveloppe maximale pour l'achat de matériel informatique
- Axe 2 : en formant les travailleurs sociaux à l'accompagnement du numérique

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à répondre à l'appel à projet d'Inclusion numérique de l'Union Départemental des CCAS du Nord

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



La Présidente,
Sandrine GOMBERT

Acte publié sur le site internet le 18/10/2023

Envoyé en Sous-Préfecture le 16/10/2023

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr